



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2009**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur P. CHIAPELLO,
Monsieur P. BOUTE,
Monsieur D. KUHN,
Monsieur B. HURAY,
Monsieur P. ADAM, Adjoints au Maire
Madame C. COLIN,
Messieurs D. MICHEL, X. CHIVOT, G. DUPUIS, J. HACQUARD,
Messieurs D. HOUSSAYE, J-M LAROCHE, F. VIEUX, A. DULONDEL,
Messieurs E. WENGLER, M. AGUEZZAILOU,
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,
Mesdames D. DAVID, M-T LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur L. MANIFEL qui avait donné procuration à Monsieur Bernard HURAY

Secrétaire de séance : Madame M-T LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 10 Septembre 2009.

Nombre de Conseillers : 22
En exercice : 22
Votants : 22

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2009 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2009 est approuvé tel que présenté.

II) Lotissement Saint Crespin :

a) Séparation mitoyenne – clôture :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la clôture qui a été installée au niveau du merlon au lotissement Saint Crespin est décalée de 30 centimètres par rapport à la limite séparative cadastrale, entre la propriété de la commune et celle des riverains du merlon.

Afin de palier à cette situation, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, sur proposition de Maître QUIGNARD, Notaire, la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle garantit à l'ensemble des propriétaires actuels et futurs des lots du lotissement Saint Crespin qui se trouvent en limite de propriété du merlon, la jouissance de cette bande de terrain, l'usage gratuit et sans limitation dans le temps de cette bande de terrain, à charge pour eux d'en assurer l'entretien. La commune restera toutefois propriétaire de cette bande de terre qui pourra être cédée à l'Euro symbolique à la demande de chaque propriétaire de lot concerné, à charge par l'acquéreur de supporter les frais de géomètre, de division cadastrale ainsi que les frais d'acte notariés afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de délibération présenté par Monsieur le Maire, tel que précité.

b) Projet de modification du règlement du lotissement Saint Crespin :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des résidants du lotissement Saint Crespin ont souhaité installer un abri de jardin, alors que cette clause est inexistante dans le règlement du lotissement.

Il soumet au Conseil Municipal le projet de modification du règlement du lotissement Saint Crespin, lequel doit récupérer la signature des deux-tiers des propriétaires possédant les trois-quarts de la superficie du lotissement. Chaque propriétaire compte pour une voix (même s'il a plusieurs lots).

Cette modification porte essentiellement sur les constructions d'abri de jardin qui ne sont autorisées qu'aux conditions suivantes :

- la construction devra être à destination stricte de rangement de matériel de jardin ou d'abris à bois. Les clapiers, élevages ou toutes autres occupations sont formellement proscrits.
- il ne pourra être construit qu'un seul abri de jardin par parcelle.
- les règlements d'implantation seront ceux prévus au présent règlement.
- la construction projetée devra s'intégrer au tissu architectural général, ne devra pas excéder la surface de 15 m² hors œuvre brut, d'emprise au sol.
- la construction sera soumise à une déclaration préalable de travaux à effectuer en mairie,
- la construction sera assujettie à la taxe foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de modification du règlement du lotissement Saint Crespin tel que présenté et précité par Monsieur le Maire.

III) Dénomination des rues :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dénominations des rues arrêtées lors des réunions précédentes du Conseil Municipal, comme suit :

Lotissement Saint Crespin :

- rue de la Grange Dîmière,
- rue du Prieuré (entre le 12^{ème} et le 13^{ème} siècle).

Lotissements La Bergerie I et II :

- rue des Fonderies,
- Sente de la Verrerie.

Clos du Moulin Pouchet :

- rue Bonaparte.

Lotissement de l'Épinette :

- rue du Carillon de la Bastille,
- Sente de la Biscutelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme ses décisions de dénomination des rues telles que précitées.

Puis Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une décision de principe arrêtée par la municipalité précédente de dénommer une rue de la commune au nom de Monsieur Christian Max ARINAL qui s'est beaucoup dévoué pour Romilly sur Andelle et qui a occupé les fonctions de Maire Adjoint de 1947 à sa mort en 1974.

Il indique qu'il a d'ailleurs été relancé par le fils de Monsieur Christian ARINAL à ce sujet.

Monsieur le Maire propose également qu'une rue de la commune soit dénommée « rue Jacques COURTOIS ». Monsieur Jacques COURTOIS a apporté beaucoup à la commune et il a été Maire pendant deux mandats.

Puis, il soumet au vote la dénomination d'une rue du lotissement La Grande Ruelle, soit :

- rue de la Violette de Rouen,
- rue des Roseaux,
- rue de la Reine des Prés,
- rue des Houlettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- à l'unanimité, décide de dénommer la rue du Clos du Marché : rue Jacques COURTOIS, l'une des deux rues du lotissement « La Grande Ruelle », rue Christian Max ARINAL.
- à la majorité absolue de 11 voix, décide de dénommer la deuxième rue du lotissement « La Grande Ruelle », rue de la Reine des Prés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la construction en cours du nouveau bâtiment communal du Clos du Marché et soumet au vote la dénomination de ce bâtiment, soit :

- Maison du Marais,
- l'Espace du Marais,
- La Roselière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 12 voix pour la Maison du Marais à 10 voix pour La Roselière, arrête le nom du nouveau bâtiment communal du Clos du Marché « La Maison du Marais ».

IV) Questions diverses :

SY.G.O.M. – extension de la déchetterie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'électricité pour l'alimentation de la déchetterie seront réalisés prochainement.

Il rappelle la décision du Conseil Municipal du 16 Octobre 2008 accordant la mise à disposition au SY.G.O.M. d'une portion de terrain d'environ 500 m², cadastrée section AE n° 202 aux fins d'extension de la déchetterie.

A la demande du SY.G.O.M. et afin de sécuriser le site de la déchetterie, il propose de mettre à la disposition du SY.G.O.M. une nouvelle portion de terrain d'environ 500 m², cadastrée section AE n° 192. Il indique que cette portion de terrain servait aux services techniques pour y entreposer différents matériaux, lesquels seront déposés dorénavant sur le site des services techniques municipaux, rue Neuve. Monsieur le Maire précise que la commune restera propriétaire de ces deux terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord au projet d'avenant entre la commune de Romilly sur Andelle et le SY.G.O.M. pour une nouvelle mise à disposition d'un terrain d'environ 500 m² cadastré section AE n° 192,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Affichage publicitaire – taxe locale sur la publicité extérieure :

Aux fins de maîtriser l'affichage de publicité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'instaurer la taxe locale sur la publicité extérieure. Il indique d'une part, que cette taxe sur la publicité s'applique aux affiches, réclames et enseignes lumineuses, aux emplacements publicitaires, d'autre part, que cette taxe est redevable par l'exploitant du support et qu'elle est payable sur la base d'une déclaration annuelle qui doit être transmise à la Direction Générale des Finances Publiques avant le 1^{er} Mars.

Concernant les supports publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain et mis à la disposition de la commune, il propose de déroger à ce régime d'imposition. Il fait part que le tarif de référence pour les communes de moins de 100.000 habitants, dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique, est de 15 Euros par support inférieur de 50 m² et de 30 Euros par support supérieur de 50 m². Si l'affichage s'effectue au moyen d'un procédé numérique, ce tarif est multiplié par trois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'instaurer la taxe locale sur la publicité extérieure.

Puis, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HOUSSAYE concernant les panneaux d'affichage.

Monsieur informe le Conseil Municipal :

- que les six panneaux où se trouvaient les plans de la commune ont été démontés et nettoyés par les services techniques municipaux,

- qu'il sera installé au niveau du massif à fleurs, dans le virage de la RD 321, à la perpendiculaire de la rue Saint-Georges, un panneau directionnel indiquant entre autres la Mairie, La Poste, les écoles, ...
- qu'il sera installé sur la Place des Deux Amants – Caliste, en remplacement des panneaux actuels, en haut de la rue Saint-Georges, un panneau d'information regroupant l'ensemble des entreprises locales, commerces, prestataires de services ainsi que les cinq associations locales qui reçoivent du public.

Il fait part que les services techniques municipaux réaliseront le support de ce panneau, en le mettant en valeur.

Etablissements DIELNA :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société DIELNA, par l'intermédiaire de son Directeur Monsieur François CHEDRU, met en vente son site de Romilly sur Andelle après son déménagement dans la zone artisanale de Charleval.

Il fait part que l'emplacement de l'usine à Romilly sur Andelle est situé en zone UZ et que Monsieur CHEDRU a reçu des propositions pour l'installation sur son site de la commune d'un ferrailleur et actuellement d'une scierie.

Souhaitant plutôt l'installation d'une ou plusieurs entreprises, commerces qui ne généreraient pas de nuisances sonores pour les habitations environnantes, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a passé une annonce dans le « Paris-Normandie ».

Monsieur HOUSSAYE fait part qu'il a rencontré, suite à une annonce, plusieurs entreprises, que la plupart étaient intéressées pour un aménagement locatif et que les autres se sont désistées compte tenu des difficultés d'accessibilité, notamment pour les poids lourds.

Face à cette difficulté de trouver une entreprise en adéquation avec le site des établissements DIELNA, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, un peu à contrecœur, compte tenu que le P.L.U. vient tout juste d'être entériné, de modifier le zonage du site précité en zone à urbaniser à moyenne densité.

Il indique que Monsieur François CHEDRU des établissements DIELNA est favorable pour prendre en charge la totalité des frais liés à cette modification de zonage estimée à 4.000 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 20 voix pour et 2 abstentions :

- décide de modifier le zonage du site des établissements DIELNA cadastré section AD n° 268 de zone UZ en zone à urbaniser moyenne densité ceci sous condition que Monsieur François CHEDRU prenne en charge la totalité des frais liés à cette modification, estimée à environ 4.000 Euros. Il est précisé que les locaux actuels seront transformés en logement d'habitation.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette modification.

Chemin de randonnée « Edmond et Caliste » :

Madame VANDER CRUYSSSEN fait part au Conseil Municipal que le Pays du Vexin Normand est favorable pour financer, poser et entretenir les panneaux directionnels du chemin de randonnée « Edmond et Caliste ».

Elle indique qu'une convention devra être signée à cet effet avec le Pays du Vexin Normand et que la commune n'aura à effectuer que le balisage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la signalétique du chemin de randonnée « Edmond et Caliste », entre la commune et le Pays du Vexin Normand.

S.I.E.G.E. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire, il est nécessaire de déplacer les quatre projecteurs du terrain de football et toute l'alimentation électrique.

Considérant que les installations du terrain de football et notamment de l'éclairage public sont modifiées en raison de la construction du groupe scolaire, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du S.I.E.G.E. chiffrée à 23.000 Euros TTC avec une participation de 20 % soit une somme de 15.384,62 Euros à supporter par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour réaliser un nouveau réseau d'éclairage public sur la partie restante du terrain de football, après la construction du groupe scolaire,
- décide de confier la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au S.I.E.G.E.,
- décide de participer au financement au comptant de cette opération, à savoir 80 % du coût réel H.T. des travaux,
- décide de verser au comptable du S.I.E.G.E. les sommes précitées après remise par le S.I.E.G.E. du tableau récapitulatif des coûts et de la participation résultante,
- d'inscrire au budget supplémentaire au compte 20415 la somme de 15.384,62 Euros.

Monsieur CHIVOT souhaiterait qu'on rajoute un candélabre Place Vimbert.

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi-Passerelle :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles dispositions arrêtées par l'Etat afin d'aider les jeunes de 16 à 25 ans, à acquérir et consolider des compétences transférables vers les entreprises.

Il s'agit de permettre à ces jeunes d'acquérir une meilleure connaissance de l'entreprise par le biais de contrat de travail dans les collectivités territoriales ou associations de 12 mois renouvelables dans la limite de 24 mois à raison de 23 heures par semaines rémunérées sur la base du SMIC horaire et dont le coût salarial pour l'employeur restant à charge est de 182 Euros par mois.

Monsieur le Maire indique que la charge de travail ne cesse de croître, aux espaces verts des services techniques municipaux ainsi qu'au service comptabilité – urbanisme et que ce type de contrat pourrait s'appliquer.

Il demande au Conseil Municipal s'il l'autorise à signer un ou deux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi Passerelle pour les deux services précités, ceci après avoir étudié et déterminé les réels besoins. Il ajoute qu'aux termes du contrat, la ou les personnes ne seront pas titularisées dans les services, que ce type de contrat doit aider les jeunes à prendre connaissance du monde du travail.

Monsieur ADAM demande quelles sont les charges patronales pour ces contrats.

Monsieur le Maire indique que les charges salariales et patronales seront au total de 182 Euros par mois.

Monsieur CHIVOT souhaite que la priorité soit accordée aux jeunes romillois.

Monsieur le Maire confirme qu'après l'étude des dossiers, les jeunes romillois seront prioritaires.

Monsieur AGUEZZAILLOU approuve ce type de contrat qui permettra aux jeunes d'avoir une première expérience professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une ou deux conventions, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi-Passerelle.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour cette décision et indique que la Commission « Personnel » aura en charge ce dossier.

Bibliothèque – Médiathèque :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DAVID afin qu'elle présente le projet de bibliothèque – médiathèque.

Madame DAVID rappelle au Conseil Municipal son accord de principe de transformer la bibliothèque en médiathèque.

Elle fait part qu'actuellement beaucoup de bibliothèques ont engagé cette démarche, notamment au vue des aides, subventions apportées par le Conseil Général. Afin de prendre rapidement rang près du Conseil Général et continuer ses investigations, notamment l'élaboration du cahier des charges, il lui est demandé qu'il soit arrêté un site pouvant accueillir une médiathèque.

Elle indique qu'elle a effectué la visite de six médiathèques dont cinq sensiblement identiques à ce qui pourrait être réalisé à Romilly sur Andelle et pense que l'aménagement de l'école ménagère du groupe scolaire Maurice GENEVOIX pourrait très bien convenir pour accueillir le projet de médiathèque. Le Conseil Général subventionnant les travaux à hauteur de 40 % et la Direction Régionale des Affaires Culturelles apportant également une aide, le montant des subventions pourrait atteindre 80 % du montant des frais engagés.

Monsieur CHIAPELLO n'est pas défavorable à ce choix mais indique qu'il n'a pas reçu à ce jour la proposition de Monsieur Christian LEROUX, architecte, pour le réaménagement de l'école Maurice GENEVOIX en école Maternelle, laquelle devra impérativement pouvoir accueillir sept classes, alors qu'il n'y en a que cinq actuellement.

Il fait part que le réfectoire et la cuisine constituent un espace pour l'aménagement de deux classes mais qu'il est dans l'attente de la position de l'architecte pour cette faisabilité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle confirme sa décision de construction d'une bibliothèque – médiathèque et se prononce pour que ce projet soit réalisé en lieu et place de l'actuelle école ménagère, ceci sous réserve de la faisabilité et des conditions financières liées à cet emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de délibération présenté par le Maire.

Intervenants dans les écoles :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Education Nationale a décidé de supprimer les postes de certains intervenants au niveau de l'école primaire.

L'intervenant en EPS n'effectuera plus, l'année prochaine, que 15 heures par classe au lieu de 32 heures.

Il fait part qu'il a rencontré l'intervenant en escrime qui arrêtera ses prestations en fin d'année scolaire 2009-2010.

Ce qui le désole particulièrement tout en faisant abstraction de sa vie privée, c'est la suppression des cours d'allemand après tous les efforts réalisés par la municipalité précédente, l'intervenante et la répercussion au niveau du collège et la commune jumelée de Biebesheim.

Il rappelle qu'une subvention était versée à la MJC A.L.E.R. qui se substituait à la commune pour rémunérer l'intervenante qui a un contrat à durée indéterminée pour la dispense de l'allemand aux écoles et au Comité de Jumelage. Il indique que l'intervenante ne sollicitera pas d'indemnités chômage et qu'elle continuera d'enseigner l'allemand au Comité de Jumelage.

Considérant la subvention versée par la commune à la MJC A.L.E.R. pour la dispense de l'allemand, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la MJC reverse à la commune au titre du 4^{ème} trimestre de cette année la somme de 5.400 Euros (cinq mille quatre cents Euros). Il rappelle que l'enseignement de cette langue démarrait toujours en Octobre aux écoles et pour le Comité de Jumelage. Un protocole sera signé entre la MJC A.L.E.R. et le Comité de Jumelage pour la continuité de la dispense des cours d'allemand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- déplore cette suppression de l'enseignement de l'allemand aux écoles,
- demande à la MJC A.L.E.R. le versement de la somme de 5.400 Euros (cinq mille quatre cents Euros), pour le 4^{ème} trimestre 2009, compte tenu qu'il n'y aura plus de cours d'allemand dispensés aux écoles,

Madame DAVID considère que cette décision de l'Inspection Académique constitue un appauvrissement de l'enseignement auprès des enfants des écoles.

Soutien à La Poste :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal d'une part la situation du bureau de La Poste locale située entre les communes de Pîtres et Pont Saint Pierre, d'autre part, que La Poste constitue un service public indispensable pour les administrés ainsi qu'un atout d'aménagement économique et d'attractivité pour la commune. Il indique que lors d'entretien avec les représentants de La Poste, ceux-ci n'ont pas parlé de fermeture du bureau local mais ont soulevé la position de Romilly sur Andelle par rapport aux deux communes voisines précitées.

Puis, Monsieur le Maire fait part qu'un projet de loi sera étudié à la rentrée par le Parlement qui prévoit un changement de statut de La Poste. Les Romillois pourront se prononcer sur ce changement de statut lors d'une consultation locale qui se déroulera du Lundi 28 Septembre au Samedi 3 Octobre. A cet effet, un listing sera remis à la disposition des administrés, à la Mairie et à la bibliothèque

pendant les heures d'ouverture afin qu'ils puissent s'exprimer pour ou contre le changement de statut de La Poste.

Puis, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération contre la privatisation de La Poste.

Le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, que les missions de service public de La Poste dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire,

- considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum,

- considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le Samedi 3 Octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public national,

Le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle :

- se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009.

V) Communications et informations :

Nouveau groupe scolaire :

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur la modification du terrain de football du fait de la construction du groupe scolaire.

Il remercie les services de l'I.N.R.A.P. pour être intervenus très rapidement et avoir pris en compte sa demande de superficie sur laquelle s'est réalisé le diagnostic archéologique. Il fait part que les dix neuf entreprises retenues pour la construction du groupe scolaire se sont déjà réunies en mairie à deux reprises.

Il indique que l'étude de faisabilité hydrogéologique pour la mise en œuvre d'une production d'énergie par pompe à chaleur sur eau de nappe s'élève à 6.850 Euros H.T.

Madame DELABRIERE fait part au Conseil Municipal que c'est l'entreprise ANTEA qui a été retenue pour ces travaux, que le dossier de demande de subvention par l'ADEME est bien avancé.

Monsieur le Maire fait part que les travaux de construction devraient démarrer fin septembre. Il demande aux conseillers de réfléchir à la dénomination de ce nouveau groupe scolaire.

Grippe A H1 N1 :

Madame LANGLET et Monsieur WENGLER sur proposition du Conseil Municipal représenteront la commune le 23 Septembre 2009 à la réunion organisée par Monsieur le Sous-Préfet aux Andelys.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Anita LEMAITRE et Monsieur Thierry PERRONNO sont les référents pour ce dossier au niveau du personnel communal, et indique que des mesures de prévention ont déjà été prises.

Il fait part que les consignes en matière de prévention pour la lutte « pandémie grippale » ont été transmises et appliquées par les écoles.

Agrandissement de la Mairie :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux de restauration de deux bureaux et la grande salle au-dessus de la mairie sont terminés. Il ne reste à faire que le couloir et l'escalier.

Puis, il indique que la nouvelle salle d'archives est prête et qu'il faut juste installer le mobilier d'archivage.

Il invite les conseillers qui n'ont pas vu l'avancement des travaux précités à faire la visite.

Ecole CONDORCET :

a) Accès périscolaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur KUHN avait sollicité le passage de la commission sécurité à l'école CONDORCET afin de pouvoir continuer à recevoir les activités du périscolaire dans cette école.

Il donne connaissance du courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui de par sa réponse permet à la MJC A.L.E.R. de disposer de l'école CONDORCET pour le périscolaire.

b) Accueil spécifique en faveur des jeunes de 11 à 15 ans :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la MJC A.L.E.R. l'a sollicité pour bénéficier de la salle « activité » de l'école CONDORCET aux fins de proposer, certains mercredis, des activités manuelles, jeux de société aux jeunes de 11 à 15 ans. Il fait part qu'il a donné son accord de principe.

Extension de l'Intermarché :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission sécurité a émis en avis favorable pour les travaux d'extension et de mise aux normes de l'Intermarché.

Service courses :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLIN.

Madame COLIN informe le Conseil Municipal du très bon accueil, des encouragements qu'ils ont reçus lorsqu'ils ont prospecté pour le service courses. Elle indique que 12 personnes, réparties en deux zones, ont été recensées pour le transport à Intermarché tous les 15 jours le jeudi après-midi.

Elle fait part que ce service de la commune démarrera le jeudi 1^{er} Octobre prochain.

Aménagement paysager et piste cyclable :

Monsieur le Maire fait part que les travaux d'aménagement paysager et de piste cyclable sur la RD 321 sont bien avancés.

Lotissement La Grande Ruelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet du lotissement « La Grande Ruelle » a été présenté aux riverains de la rue des Anciens Combattants le vendredi soir, 19 Septembre 2009.

Il indique que le diagnostic sur les fouilles archéologiques devrait être positif.

Puis, il fait part que le coût du diagnostic archéologique pour le Marais est chiffré à 7.200 Euros.

F.R.P.A. « La Potière » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion se déroulera le 22 Septembre à 17h30 au FRPA « La Potière » où Eure Habitat présentera aux résidents, les travaux de réhabilitation qui devraient démarrer en début d'année 2010. Il indique que Eure Habitat nous a transmis l'avis d'appel d'offres pour ces travaux.

Travaux de voirie rue aux Ormes et Sente des Jardins du Couchant :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat de voirie réalisera un coulis sur la rue aux Ormes et la partie de la Sente des Jardins du Couchant, comprise entre la rue aux Ormes et les écoles.

Saint Crespin :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la régularisation des engagements financiers entre la commune, les Consorts DOURVILLE et l'I.N.R.A.P. Il rappelle l'estimatif des travaux chiffrés à 150.000 Euros, l'avance effectuée depuis deux ans par la commune de 120.000 Euros remboursée partiellement à ce jour à hauteur de 90.000 Euros. Puis, il indique que la dernière facture de 28.000 Euros a été mandatée et dès le retour de la trésorerie du justificatif de paiement, il sera demandé par les Consorts DOURVILLE à l'I.N.R.A.P. le remboursement total des sommes avancées par la commune.

Conformément à la convention liant la commune de Romilly sur Andelle et les Consorts DOURVILLE, ceux-ci verseront à la commune les sommes qu'ils auront perçues de l'I.N.R.A.P, soit près de 60.000 Euros.

Projet immobilier « La Petite Vallée » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'aménagement immobilier prévu depuis trois ans par la société AMEX au niveau de la Petite Vallée. Il fait part que ce projet sera présenté aux riverains de ce lotissement le mardi 29 Septembre prochain.

Corps des Sapeurs Pompiers de Romilly – Pont Saint Pierre :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le Commandant DARRAS, le Capitaine HARDY et le Major DUPUIS, Responsables du corps des Sapeurs Pompiers de Romilly – Pont Saint Pierre auquel il a demandé tout comme son collègue, le Maire de Pont Saint Pierre, des explications sur le retrait du camion benne de 4.000 litres. Le Commandant DARRAS a fait part de la nécessité d'une présence d'au moins six personnes pour les sorties de ce type de véhicules et, qu'en raison des effectifs du corps des Sapeurs Pompiers de Romilly – Pont Saint Pierre, il n'est pas possible d'avoir régulièrement au moins six sapeurs pompiers à la caserne.

Puis, le Major a indiqué qu'il sera mis, courant du 2^{ème} semestre 2009, à la disposition du corps des Sapeurs Pompiers de Romilly – Pont Saint Pierre, un véhicule benne de 1.500 litres, qui nécessite moins d'intervenants.

Remerciements :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements :

- de RASED pour la connexion internet,
- de La Passerelle pour le prêt du matériel et l'aide apportée lors de la dernière kermesse.
- de Madame GIROT, Madame BONMARTEL, Monsieur Bernard DOURLENS, pour le réconfort et le geste apportés par le Conseil Municipal lors du décès de leurs conjoints,
- de Madame Sandra LANIC pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors de son départ en retraite.

Tour de table :

Madame DAVID invite les conseillers à réfléchir pour proposer un nom au Salon du Livre qui se déroulera le 25 Avril 2010.

Madame DELABRIERE fait part au Conseil Municipal de la possibilité de faire visiter aux élèves des écoles de Romilly sur Andelle, l'exposition de Maurice POMMIER qui se déroulera à la Communauté de Communes.

Elle indique qu'elle se rapprochera des enseignants pour connaître leur position.

Monsieur DUPUIS informe le Conseil Municipal d'une réunion le 1^{er} Octobre concernant la plateforme multimodale à Pîtres.

Il indique que la station de pompage de Douville a été testée et qu'elle devrait être mise en service début d'année 2010.

Puis, il fait part que le Livret des Associations est bien avancé et qu'il pourra être distribué par les conseillers en début d'année 2010.

Monsieur MICHEL informe le Conseil Municipal que le bureau du Syndicat des Gymnases se réunira prochainement pour travailler sur le dossier de l'aménagement du plateau sportif.

Monsieur CHIAPELLO fait part au Conseil Municipal du bon déroulement de la rentrée scolaire avec plus de trois cents élèves.

Il indique que la réserve du R.P.F.C. qui évolue en Promotion d'Honneur et jouait à Romilly sur Andelle, jouera dorénavant en levée de rideaux de l'équipe I qui effectue ses rencontres sportives à Pont Saint Pierre.

Monsieur KUHN informe le Conseil Municipal des travaux de nettoyage du chemin de la Petite Vallée réalisés par les services techniques municipaux, que les travaux de peinture de la salle

ARAGON ainsi que ceux de l'école Maternelle sont terminés et qu'il reste à poser la trappe de désenfumage salle ARAGON.

Il fait part que les travaux d'élagage seront réalisés à l'automne et que le bois restera au profit des bénéficiaires des Restos du Cœur.

Monsieur ADAM remercie les deux collègues élus qui ont participé au succès et à la réussite de la Fête de la Saint-Georges.

Il rappelle que certains résidents du FRPA « La Potière » ont édité le livre « Les Jumelles s'en mêlent » et fait part que dans le cadre de la semaine bleue, les participants à ce livre sont invités à une réception le Mercredi 21 Octobre à 17h00.

Monsieur VIEUX fait part qu'il travaillera en Octobre sur le projet du Budget Supplémentaire et qu'il recevra avec Monsieur HACQUARD, les banques pour le prêt du groupe scolaire.

Madame COLIN remercie Madame ARINAL et Monsieur BLANCHET pour leur participation aux Portes Ouvertes de l'église.

Monsieur CHIVOT fait part au Conseil Municipal qu'il participera le 26 Septembre à la Journée de la Défense.

Il indique l'organisation :

- le 26 Septembre 2009, de la Bourse aux Vêtements par La Passerelle,
- le 3-4 Octobre, l'expo peinture de Détente et Découverte,
- le 3 Octobre, l'Assemblée Générale de l'Association Anisse.

Puis, il fait part que le rideau a été installé dans la salle Moulin Marie de France.

Monsieur HACQUARD est très satisfait et trouve intéressante la ronde de nuit avec la Police Municipale.

Monsieur DULONDEL déplore que la rue Saint Georges soit déjà défoncée par des travaux de France Télécom, il informe le Conseil Municipal que les travaux de la nouvelle station d'épuration démarreront en début d'année 2010 et s'inquiète de l'envahissement par les herbes dans le bras de l'Andelle au niveau du Cabot.

Madame VANDER CRUYSSSEN se propose de se renseigner auprès du SIBA pour connaître les dispositions à prendre par rapport à ses herbes.

Monsieur AGUEZZAILOU fait part qu'il est intervenu avec les services municipaux suite à une pollution de l'Andelle.

Il invite les conseillers à participer au concert gratuit donné par l'association Anisse.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 23h30.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

M-T LANGLET

Jean-Luc ROMET